

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize le vingt septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT, Maire

Etai(ent) présent(s) :

M. ANTIER Patrick, M. BERTEAUD Jean-Philippe, Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie, Mme BROTIER Madeleine, M. FOUGERAT Christian, M.GIRAUDEAU Didier, Mme HAUTIN Monique, M.JARRY David, Mme ROUBY Annie, M.ROULLIN Jean-Paul, Mme TAILLEFER Anne, M.VACHON Bernard

Procuration(s) : Mme GEMMO Colette pouvoir donné à Mme BROTIER Madeleine
Mme BODET Sylvie pouvoir donné à M.FOUGERAT Christian
M.BERTHELOT Arnauld pouvoir donné à MME ROUBY Annie

Etai(ent) absent(s) :

Secrétaires de Séance : Mme TAILLEFER Anne

Le compte rendu de la réunion du 7 juillet 2016 a été adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

1. Rapport du délégataire eau potable et assainissement (Véolia) – 1^{er} semestre 2015

M.GIRAUDEAU présente les deux rapports

- **Service eau potable** (dossier consultable en mairie)
- **Service assainissement** (dossier consultable en mairie)

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention	1	M.GIRAUDEAU

2. Bilan SEMIS – Programme 175 – garantie d'emprunt :

Monsieur le Maire présente le bilan présenté par la SEMIS concernant l'opération 175 pour laquelle la commune s'est portée garant, qui dégage un résultat négatif pour l'exercice 2015 de – 14 349.13 Euros.

Le Conseil Municipal approuve les comptes présentés par la SEMIS.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

3. Soutien à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 :

Monsieur le Maire Présente au Conseil Municipal une demande de motion de soutien à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, présentée par l'A.M.F. (Association des Maires de France)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter la motion de soutien à la candidature de Paris aux JO 2024.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention	1	M.VACHON

4. Dénomination de la rue du lotissement « Les Plantes de Dessus » et numérotation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la rue du lotissement « Les Plantes de Dessus » rue des Plantes de Dessus et de numéroté les lots conformément au plan joint, à savoir, les numéros pairs à l'intérieur et les numéros impairs à l'extérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette proposition.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

5. Renouvellement de la convention cinéma

Mme ROUBY informe le Conseil Municipal que la convention pour le cinéma est renouvelée par tacite reconduction.

6. Cimetière : mise à jour des tarifs ; reprise de concessions

Mme BROTIER informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre les tarifs du columbarium en adéquation avec la législation.

Il est donc proposé : des concessions de dix ans au tarif de 250 €uros
des concessions trentenaires au tarif de 400 €uros

Par ailleurs, il est- proposé de poursuivre la procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les tarifs proposés pour le columbarium et autorise la poursuite de la procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

7. Travaux de mise aux normes des sanitaires de la Salle des Fêtes

M.ANTIER présente les devis retenus par la commission « bâtiments » pour les travaux de mise aux normes des sanitaires de la Salle des Fêtes.

SARL Groupement de l'Antenne	1 190.40 €
Agencement Intérieur LANDES	2 306.16 €
Électricité Jean-Pierre PAIN	1 986.00 €
MJPEC Plomberie	2 444.14 €
TOTAL	7 926.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir les devis sélectionnés par la commission « Bâtiments ».

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

8. Autorisation de passer une convention avec la CDA de Saintes pour adhérer à un groupement de commandes afin de choisir un prestataire pour la surveillance médicale des personnels de la commune.

Le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié fait obligation aux collectivités locales et aux EPCI de disposer d'un service de médecine préventive.

La médecine professionnelle et préventive a pour mission d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques associés à chaque poste de travail, l'état de santé des agents et de donner aux intéressés des conseils sur les risques encourus et la façon de s'en prémunir. Ce rôle peut être scindé en deux axes de travail complémentaires :

- la surveillance médicale des agents
- l'action sur le milieu professionnel

Pour ce faire, la collectivité peut soit créer son propre service, soit adhérer à un service commun à plusieurs collectivités, soit adhérer par convention à un service de médecine du travail interentreprises.

La CDA de Saintes, dans le cadre des actions de mutualisations qu'elle cherche à développer, propose aux communes membres de participer à un groupement de commandes ayant pour objet de choisir un prestataire commun (service de médecine du travail interentreprises) pour assurer la surveillance médicale des personnels de la Communauté d'Agglomération et des communes membres qui le souhaitent.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal ;

- d'approuver la participation de la commune de Burie à ce groupement de commande pour le choix d'un prestataire de médecine professionnelle et préventive
- de l'autoriser à signer la convention de surveillance médicale constitutive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la participation de la commune de Burie à ce groupement de commande et autorise M.le Maire à signer la convention de surveillance médicale constitutive.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

9. Demande de subvention : les Pharmavets Solidaires le 4L Trophy

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par Mme Mélanie GILARDIN, étudiante en pharmacie pour participer au 4 L Trophy en mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'association Pharmavet solidaire, représentée par Mme GILARDIN Mélanie, la somme 500 euros.

Vote :

Pour	11	
Contre		
Abstention	4	Mmes BROTIER, GEMMO, ROUBY, M.BERTHELOT

10. Délégation au Pays de Saintonge Romane du versement des documents d'urbanisme sur le géoportail de l'urbanisme.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition du Pays de Saintonge Romane de lui déléguer le versement des documents d'urbanisme sur le géoportail de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de désigner comme déléataire pour le versement du document d'urbanisme et de ses évolutions futures sur le Géoportail National de l'Urbanisme le Pays de Saintonge Romane
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires pour permettre cette délégation
- autorise le Pays de Saintonge Romane à diffuser au grand public via son SIG, ou tout autre moyen, le document d'urbanisme communal, tel que l'exige l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

11. Autorisation donnée au Maire de signer la convention locale de Maison de Services au Public à Burie.

Mme ROUBY présente au Conseil Municipal la proposition de la Direction du réseau La Poste de Poitou-Charentes Ouest de mettre en oeuvre une Maison de Services au Public dans les locaux mis à disposition de La Poste. Cette MSP permettra de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité en mutualisant des services au public, incluant l'offre postale. Dans un premier temps, la MSP à Burie accueillera la C.A.F de Charente-Maritime et Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en oeuvre d'une Maison de Services au Public à Burie.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

Informations

- Devenir du terrain de tennis
Il est proposé au Conseil Municipal de réfléchir sur le devenir du terrain de tennis qui n'est plus utilisé et qui se dégrade. Monsieur le Maire propose de le transformer en plateau d'évolution offrant ainsi la possibilité de s'adonner à des sports différents et de par sa structure, permettre la sécurisation du lieu.
- Courrier de M.GAUMET
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de M.GAUMET proposant ses services afin d'encadrer les jeunes de Burie au sein d'une structure.
Le Conseil Municipal après en avoir débattu, décide de ne pas donner suite à cette requête.
- Repas avec le chantier d'insertion
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'un repas soit offert au chantier d'insertion en remerciement du travail de restauration accompli sur la Fontaine du Souci. Une date est à définir avec le responsable du chantier d'insertion.

Comptes rendus des commissions

Sociale (Mme BROTIER)

Mme BROTIER informe le Conseil Municipal que la commission sociale propose de retenir le devis du traiteur Christian BERNARD pour le repas offert aux aînés de la commune en janvier 2017. Le menu proposé par ce traiteur est plus complet et offre une meilleure prestation.

Malgré l'opposition de Mrs.GIRAUDEAU, JARRY, ROULLIN et VACHON, la proposition de la commission est validée.

Comme chaque année, les bons de Noël pour les familles défavorisées sont reconduits pour un montant de 30 € par enfant jusqu'à 12 ans.

Voirie/Bâtiments (M.ANTIER)

M.ANTIER informe que l'aspirateur à feuilles est commandé. Par ailleurs, il convient de faire l'acquisition d'un tracteur/tondeur en remplacement de l'ancien hors d'usage.

Une réunion de la commission « Bâtiment » est programmé pour le jeudi 29 septembre.

Point sur les Grands Projets

- Maison médicale :
Monsieur le Maire informe de la suite du projet de maison médicale. Le dossier a été présenté en commission départemental et a reçu l'agrément de l'A.R.S. La prochaine étape étant le passage en commission Régionale qui déterminera la poursuite du projet. Cette commission examinera le dossier de Burie le lundi 26 septembre 2016.
- Lotissement (M.GIRAUDEAU)
La réception des travaux du lotissement a eu lieu le 6 septembre 2016. Il reste à réceptionner le poste de relèvement qui doit être mis en place fin octobre.
Cinq lots, dont deux pour la SEMIS, sont réservés.
- M.A.M. (Maison d'Assistants Maternels)
Monsieur GIRAUDEAU fait le point sur l'avancée du dossier. Le cabinet d'architecte Lambert a remis un dossier chiffré permettant une étude plus fine du projet. Il est proposé à chaque conseiller d'étudier ce projet afin que lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, une décision puisse être prise quant à la poursuite de ce projet.

M.VACHON informe que le panneau de signalisation de la Place du Pineau a été enlevé pour être remplacé par un panneau « Propriété Privée ».

Il convient de se renseigner afin de savoir qui est à l'origine de cet échange et faire réinstaller le panneau.

Il est demandé qu'un nettoyage en profondeur soit réalisé dans l'avenue de la République.

M.JARRY demande où en est le projet de « Petite cité de caractère ». M.le Maire informe qu'avant de s'engager dans ce processus, il serait souhaitable d'engager un projet de réhabilitation du bourg ce qui permettrait de proposer des aides ou des soutiens aux propriétaires désireux de s'investir dans cette voie.

Dans le même esprit, il est demandé de faire un rappel à la loi pour les propriétaires qui font des travaux, notamment dans l'avenue de la République, sans autorisation et non conforme à la réglementation.

La séance est levée à 20 heures 10.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 3 octobre à 18 h 30